Procès-Verbal de séance **Conseil Municipal du vendredi 4 septembre 2026 à 19h00.**

Séance ouverte à 18h58.

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- **12 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Nadine DECOUTY, Gérard BÂCLE, Jean-Philippe BUCHET, Christine BESSE, Sophie GRANGER, Muriel DEPIERREFIXE, Adrien REBAI, Kévin BERTIN et François FAVRAUD.**
- **3 absents avec pouvoir : Béthy LECOEUR donne pouvoir à Kévin BERTIN, Sylvain DUBEST donne pouvoir à Didier CHARPENTIER et Aurélie WAMBRE donne pouvoir à François FAVRAUD.**
- **0 absents excusés :**

Secrétaire de la séance : Jean-Philippe BUCHET élu à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 05/06/2026 : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Les sujets abordés :

- Demande de subvention « rénovation éclairage public »

➔ Lecture du projet de délibération par Gérard BÂCLE. Monsieur Le Maire rappelle que la commune peut demander des subventions pour aider le financement des projets. Il reparle ainsi du projet de rénovation de l'éclairage public et notamment de la demande des services du conseil départemental souhaitant une nouvelle délibération suite aux élections de mars 2026.
Le conseil municipal confirme les dépôts de dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (CTD) et à l'Etat (DETR/DSIL). Il autorise le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour mener à bien le projet.

VOTE = UNANIMITÉ

- Demande de subvention « réfection de la toiture de l'église »

➔ Didier CHARPENTIER énonce le projet de délibération pour la réfection de la toiture de l'église communale. Monsieur Le Maire souhaite confirmer la possibilité de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de l'Etat et de la DRAC.
Le conseil municipal confirme les dépôts de dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (CTD), de l'Etat (DETR/DSIL) et de la DRAC. Il autorise le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour mener à bien le projet.

VOTE = UNANIMITÉ

- Modification des statuts de la CCPOL

➔ François FAVRAUD fait lecture du projet de délibération et Monsieur Le Maire rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin a délibéré concernant la modification de ses statuts afin d'intégrer la cession des « gîtes de La Chassagne » à la commune de Videix.
Il convient donc de délibérer à notre tour, comme chaque commune adhérente de l'intercommunalité.
Le conseil municipal ADOPTE la modification des statuts telle qu'elle a été présentée.

VOTE = UNANIMITÉ

- Création d'un emploi (promotion interne)

➔ Lecture du projet de délibération par Éléonore BEAUBREUIL. Monsieur Le Maire explique qu'un agent administratif est promouvable grâce aux dispositions temporaires et exceptionnelles de promotion interne des secrétaires généraux de mairie.
Afin de promouvoir l'agent, il convient tout d'abord de créer le futur emploi en vue d'une potentielle nomination.
Le conseil municipal VALIDE la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie appartenant au cadre d'emploi de rédacteur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet de 35 heures hebdomadaires et APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la commune à partir du 1er novembre 2026.

VOTE = UNANIMITÉ

- Recours au service « mission temporaire » du CDG87

➔ Muriel DEPIERREFIXE fait lecture et Monsieur Le Maire explique qu'il convient de prévoir d'éventuels besoins de recourir à des agents formés et recrutés par le Centre de Gestion en cas d'absence des titulaires. Ainsi, il demande à être autorisé à signer une convention avec le service « mission temporaire » du CDG87.
Le conseil municipal APPROUVE les termes du projet de convention cadre et AUTORISE Le Maire à la signer.

VOTE = UNANIMITÉ

- Désignation « référent énergie » auprès du SEHV service ESP87

➔ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL du projet de délibération. Le Maire annonce la demande du SEHV qui souhaite qu'on désigne un « référent énergie » pour être interlocuteur privilégié du service ESP87 auquel la commune est adhérente.
Le conseil municipal DESIGNE Eléonore BEAUBREUIL dans cette fonction.

VOTE = UNANIMITÉ

- Demande de labellisation et désignation d'un référent « ECi et déchets (Economie Circulaire) » auprès du SYDED 87

➔ Sophie GRANGER lit le projet de délibération et Monsieur Le Maire explique qu'il souhaiterait engager la commune dans le projet de « labellisation économie circulaire » du SYDED87.
Pour cela, il convient de l'y autoriser et de désigner un référent « ECI » (Economie Circulaire) auprès du SYDED 87.
Le conseil municipal VALIDE le dépôt d'un dossier pour être commune labellisée « économie circulaire » et DESIGNE Sophie GRANGER comme « référente ECi ».

VOTE = UNANIMITÉ

Questions diverses : Néant.

Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire montre des photos faites à l'aide de l'Intelligence Artificielle concernant d'éventuels projets de végétalisation du bourg/place de la mairie/école. Cela donne une idée des possibilités.
- Il transmet le message de Béthy LECOEUR, absente, concernant la constitution des colis de fin d'année pour les aînés de 65ans et plus. Il convient de sélectionner un objet qui sera à l'effigie de la commune et de décider si l'on insère une boisson au colis.
- Il informe les membres du conseil municipal que des devis ont été demandés à des entreprises afin de pouvoir étudier la mise en place de système de climatisation à l'école.

- Il informe que la mairie va être dotée d'un système de climatisation afin de pouvoir proposer une salle rafraichie aux habitants de la commune lors des épisodes de canicule. Le système sera réversible et pourra aussi pallier les défaillances éventuelles du système de chauffage si nécessaire.
- Il faut fixer une date pour le Noël des enfants : ce sera le samedi 12 décembre 2026 à partir de 10h à la salle polyvalente.
- Il demande de prévoir une date pour la galette des rois communale : ce sera le dimanche 17 janvier à partir de 15h à la salle polyvalente.
- Les agents du FACLIM sont venues présenter un projet d'exposition « à protocole » pour la fin de l'année. Le thème serait inspiré des arts graphiques, tags/graffitis/graffs, BD etc. et pourra être parcourue sur les 3 communes de St Martin, St Brice et St Victurnien. Affaire à suivre.
- Le service communication du Conseil Départemental de la Haute-Vienne nous informe de l'ouverture de la campagne « la culture au grand jour » et demande si la commune peut/souhaite participer. Monsieur LE Maire va proposer la mise à disposition de la salle polyvalente.
- Eléonore BEAUBREUIL annonce la prochaine tenue des 2 commissions communales « communication et revue de presse » et « actions développement durable et éco-citoyenneté ».
- Monsieur Le Maire annonce les PV et INFOS diverses des CCPOL, SEHV et SVBG qui sont transmis aux élus en application de l'article L.5211-40-2 du CGCT.

La séance est levée à 20h12.

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe BUCHET

Le Maire,

MAIRIE de St-MARTIN-de-JUSSAC 87 (Hte Vienne)

Alain FAVRAUD

Approuvé à l'unanimité des membres présents lors du Conseil Municipal du 16/12/2026

MAIRIE de St-MARTIN-de-JUSSAC 87 (Hte Vienne)